



**Procès-Verbal de la séance du conseil municipal
du 19 juin 2024**

Date de la convocation au conseil : 13/06/2024

Sous la présidence de Jean François DUMONTEIL, maire de La Feuillée

Présents : 12

Julien BERTHOU, Typhaine BODENEZ, Jean-François DUMONTEIL, Yann GAINCHE, Yannick JAOUEN ; Annie SALMAS ; Alan SPARFEL ; Haud LE GOLIAS ;

Étaient absents excusés : 5 (4 pouvoirs)

Thierry SELFTSICK donne pouvoir à M. SPAREFEL ; Céline JEANNOT donne pouvoir à M. JAOUEN

Thomas NEDELEC donne pouvoir au maire ; Sandrine CRAVEC donne pouvoir à Mme SALMAS.

Nathalie MOUILLOT

Absent : Yvon LE PAGE

Quorum atteint.

Madame Annie SALMAS est désignée secrétaire de séance.

Début de la séance 18h30.

Ordre du jour : 7 points.

Validation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2024

- 1) Prime de pouvoir exceptionnelle aux agents communaux
- 2) Heures supplémentaires à la catégorie B
- 3) Choix de l'entreprise adjudicataire du marché des travaux – Aménagement du Bourg Tranche 1
- 4) Subventions aux associations
- 5) Mise en place d'une mutuelle communale
- 6) Tempête CIARAN : demande de subvention au titre du fond « Béchu »
- 7) Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de réparation et de mise en place de l'école provisoire

Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 avril 2024 est approuvé.

1) Prime de pouvoir exceptionnelle aux agents communaux

Monsieur le Maire informe de l'avis favorable des deux collèges du CST du CDG29 en date du 18 juin 2024 relatif à la prime de pouvoir exceptionnelle aux agents qui avait été prise par délibération n° 2024-011.

➔ **Le conseil municipal, prend acte et délibère, par 10 voix pour et 2 abstentions** (Monsieur Yannick JAOUEN et Madame Céline JEANNOT)

2) Heures supplémentaires à la catégorie B

Monsieur le Maire informe de l'avis favorable des deux collèges du CST du CDG29 en date du 18 juin 2024 relatif à l'instauration de l'IHTS de la catégorie B qui avait été prise par délibération n° 2024-012.

➔ **Le conseil municipal, prend acte et délibère, par 10 voix pour et 2 abstentions** (Monsieur Yannick JAOUEN et Madame Céline JEANNOT)

3) Choix de l'entreprise adjudicataire du marché des travaux Aménagement du Bourg Tranche 1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres lancée le 21 février 2024 par avis d'appel public à la concurrence pour une consultation des entreprises afin d'assurer les travaux d'aménagement du Bourg – tranche 1.

Cet avis de marché à procédure adaptée est paru le 15/02/2014 sous le numéro D998914 aux journaux « LE POHER » et « Le Télégramme » via les annonces légales,

2 entreprises ont remis une offre conforme au règlement de la consultation :

- COLAS, 2 Rue Jean Riou- ZA de la Boissière – BP 77333, 29673 Morlaix Cedex ;
- EUROVIA BRETAGNE, 45 Rue du Manoir-de-Servigné, 35000 Rennes.

En date du 18 mars 2024, après avoir procédé à l'étude des offres, nous avons prononcé un avis favorable pour l'offre présentée par l'entreprise :

COLAS, 2 Rue Jean Riou- ZA de la Boissière – BP 77333, 29673 Morlaix Cedex pour un montant de travaux d'aménagement du Bourg Tranche 1 de 294 757€55 HT soit 353 709€06 TTC.

Les marchés prendront effet à leur notification.

Il est demandé au Conseil Municipal d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à ce marché tel qu'il est attribué en supra pour les travaux d'aménagement du Bourg Tranche 1.

Dit que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune.

➔ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 2 contres** (Monsieur Yannick JAOUEN et Madame Céline JEANNOT)

4) Subventions aux associations

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Votes

TOTAL 970€

ECOLES – COLLEGES

Votes

IME Kerampuil (1 élève feillantín)	30€	Unanimité
MFR Eliant (1 élève feillantín)	30€	Unanimité
MFR Pleyben (1 élève feillantín)	30€	11 pour et 1 ne prend pas part au vote (Mme CRAVEC)
TOTAL	90€	

AIDE AUX FRAIS D'ADHESION A DES CLUBS SPORTIFS OU CULTURELS

Votes

Chorale de l'Arrée Huelgoat (2 adhérents feillantins)	30€	Unanimité
Carhaixment Danse Carhaix (1 adhérents feillantins)	15€	Unanimité
ZAO musique Berrien (1 adhérent feillantín)	15€	Unanimité
TOTAL	60€	

ASSOCIATIONS CARITATIVES

Votes

APF France Handicap	50€	Unanimité
Amicale donneurs de sang - Carhaix	50€	Unanimité
Prévention routière	50€	Unanimité
Secours populaire	50€	Unanimité
Secours catholique	50€	Unanimité
TOTAL	250€	

➔ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à verser lesdites subventions

Des problèmes des solutions	100€	Unanimité
Musique au cœur des Monts d'Arrée	250€	Unanimité
Arrée Créée (y compris bonus de 100€ pour Eskemmou)	350€	Unanimité
La canopée des salamandres	250€	Unanimité
Vivre dans les Monts d'Arrée	100€	10 pour et 2 ne prennent pas part au vote (M.JAOUEN&Mme JEANNOT)
Inter associative	100€	11 pour et 1 ne prend pas part au vote (M.JAOUEN)
Comité des fêtes	250€	Unanimité
Rugby Ar Fouillez Menez Are	250€	10 pour et 2 ne prennent pas part au vote (M.JAOUEN&Mme JEANNOT)
La Feuillantine	250€	9 pour et 3 ne prennent pas part au vote (Mrs.JAOUEN, DU-MONTEIL & SPARFEL)
Au jardin des Lutins	350€	11 pour et 1 ne prend pas part au vote (M.SELFTSICK)
Epic'étout	350€	8 pour et 4 ne prennent pas part au vote (Mr.JAOUEN, Mes JEANNOT, SAL-MAS&BODENEZ)
TOTAL 2 600€		

ASSOCIATIONS CANTONALES

Votes

ADMR Scrignac (1€ / habitant)	670€	Unanimité
AAPPMA Huelgoat	100€	Unanimité
Entraide et solidarité EHPAD Mont Leroux	100€	Unanimité
Radio Ribin	50€	Unanimité
Eau et rivières de Bretagne	50€	Unanimité

M. JAOUEN demande des renseignements au sujet de l'école.

Le maire informe l'assemblée que 3 élèves du bilingue partent à Plounéour-Ménez à l'initiative des parents, et indique qu'à sa connaissance cela ne pose pas de problème immédiat pour la pérennité de l'école.

Séance levée à 19h40

La Secrétaire de Séance

Annie SALMAS



Le Maire

JF Dumas

